

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « GAGNE TON LAGON SOLYA »

Article 1 — Organisation

La société SolyA, dont le siège social est situé chemin des Brandes, 17200 Saint-Sulpice de Royan, immatriculée au RCS de Saintes sous le numéro 503 984 742 000 42, représentée par son dirigeant Monsieur Mickaël Renaudin, organise un jeu concours intitulé « GAGNE TON LAGON SOLYA », accessible à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine.

Article 2 — Durée

Le jeu débute le mercredi 21 juin 2025 à 00h01 et se termine 45 jours plus tard, soit le 4 août 2025 à 23h59.

Toutefois, la société organisatrice se réserve le droit de prolonger la durée du jeu jusqu'à un maximum de 90 jours (soit jusqu'au 16 septembre 2025), si le nombre minimum de participants (4 500 personnes) ou le chiffre d'affaires de 134 500 € n'est pas atteint.

Article 3 — Conditions de participation

La participation est réservée aux personnes physiques majeures, résidant en France métropolitaine, ayant réalisé l'un des achats suivants **via le site internet**:

- <https://www.solya-lagon.fr/jeuconcourse2025>

En choisissant l'un des 3 packs de participation suivant:

 Pack 1 : Pack Lagon Essentiel — 29,99 €

- 1 tee-shirt blanc imprimé avec le logo SolyA et Joré Lagon sur la face avant
→ 1 ticket de participation au tirage au sort + 1 ticket pour chaque parrainage effectué auprès d'un proche

- Lien du site:

<https://www.solya-lagon.fr/jeuconcours-solyajorelagon-pack-lagon-essentiel>

 Pack 2 : Pack Lagon Évasion — 49,99 €

- 1 tee-shirt blanc imprimé (face avant)
- 1 gourde blanche en inox, contenance 650 ml
→ 2 tickets de participation au tirage au sort + 1 ticket pour chaque parrainage effectué auprès d'un proche

- Lien du site:

<https://www.solya-lagon.fr/jeuconcours-solya-pack-lagon-evasion>

✓ Pack 3 - Pack Lagon Paradis — 89,99 €

- 2 tee-shirts blanc imprimé (face avant)
 - 1 gourde blanche en inox, contenance 650 ml
 - 1 tote bag blanc, contenance 7 litres
- 5 tickets de participation au tirage au sort + 2 tickets bonus si il parraine un proche

- Lien du site du pack 3:

<https://www.solya-lagon.fr/jeuconcours-solyajorelagon-pack-lagon-paradis>

⚠ Si la condition de parrainage pour les **d'un des 3 packs** n'est pas remplie (absence de validation de la participation du filleul au jeu concours via un achat éligible **en mentionnant le nom, prénom et code postale du parrain ou marraine à l'endroit indiqué dans le formulaire de participation**), le ticket bonus ne pourra être validé pour l'organisateur du jeu concours.

Article 4 — Modalités de participation

- Chaque participant recevra un e-mail de confirmation indiquant le nombre de tickets validés.

Afin de participer au jeu , il faudra se rendre sur le site : <https://www.solya-lagon.fr/> et se rendre sur l'onglet jeu concours 2025 (lien: <https://www.solya-lagon.fr/jeuconcourse2025> et procéder à l'achat de l'un des 3 packs .

- Un participant peut cumuler plusieurs tickets via plusieurs achats ou parrainages (limite : 1 Pack 3 par commande).
- Le règlement complet sera consultable :
- Sur le site officiel du jeu
- Ou sur simple demande adressée à la société

Article 5 — Dotation

🎁 Un seul lot à gagner :

Un mini lagon SolyA de 25 m², d'une valeur commerciale de 50 000 € TTC, comprenant :

- Plage en résine + sable
- Faux rochers décoratifs
- Cascade et toboggan
- Système de filtration à sable
- Installation complète (terrassment et mise en service)
- Réalisation paysagère partielle (plantes et arbres exotiques)

L'organisateur se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur en espèces ou en chèque. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaudra à un refus définitif de ce dernier.



Livraison et installation uniquement en France métropolitaine.

Article 6 — Tirage au sort

Le tirage au sort du bulletin gagnant sera fait par un agent de depotjeux .

Le tirage au sort aura lieu dans un délai de 30 jours après la fin du jeu Il portera sur l'ensemble des tickets validés et enregistrés

Le nom du gagnant sera communiqué publiquement (sauf opposition écrite) et notifié par e-mail.

Adresse électronique incorrecte : (information par courriel)

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible.

Lots non retirés :

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 7 jours pour fournir leur adresse, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 7 — Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaures - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le Règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître

Doniol située 7 rue Jean Jaures - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le Règlement sera également disponible :

- Sur demande écrite adressée à la société organisatrice
 - Sur le site officiel du jeu
-

Article 8 — Responsabilités

La société organisatrice décline toute responsabilité :

- En cas de dysfonctionnements techniques ou logistiques
 - En cas de non-réception du lot pour cause d'informations erronées
 - En cas de fraude ou non-respect des règles de parrainage
-

Article 9 — Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour :

- La gestion du jeu
- La communication du gagnant
- La livraison du lot

Aucune donnée ne sera cédée à des tiers. Conformément au RGPD, tout participant peut demander accès, rectification ou suppression de ses données.

Article 10 — Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout manquement entraînera l'exclusion du participant sans remboursement.

Article 11 — Collecte d'informations – Loi informatique et libertés

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant

sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi informatique et liberté du 6

janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative et du Règlement Général sur la protection des données (RGPD) à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur mentionnée à l'article 1.

Les données à caractère personnel collectées par la société organisatrice (nom, prénom, l'adresse postale et l'email des participants...) lors de la participation au jeu concours sont uniquement collectées et traitées dans le but d'assurer l'organisation et le bon déroulement du jeu concours et notamment l'attribution des gains. Elles ne seront stockées et conservées que pour assurer le bon déroulement du jeu et pendant une durée maximum de 6 mois à compter de la clôture de l'opération. Les données personnelles vous concernant seront détruites à l'issue de cette période

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité

<http://soc.com/politiquedeconfidentialite/>

<https://www.solya-lagon.fr/politiquesdeconfidentialite> , la société organisatrice pourra communiquer les.....

Le présent règlement est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse

<http://www.depotjeux.com/>

Page 5 sur 9

données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.